

~~CONFIDENTIEL DÉFENSE~~

N° Document : turquoise/dpara

~~MINISTÈRE DE LA DÉFENSE~~

Paris le 17 juin 1994

Declassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 000574 du 09 FEV 2021

ETAT MAJOR DES ARMEES
14, rue Saint Dominique
00456 ARMEES

N° 000025 /DEF/EMA/COIA/CAS/CD

DIRECTIVE PARTICULIERE
pour
le général commandant l'opération "TURQUOISE"

Vous êtes désigné pour commander l'opération "TURQUOISE" décidée par la France pour arrêter les massacres au Rwanda, sous l'égide de l'ONU.

Le but de la présente directive est de vous préciser:

- le cadre de vos fonctions,
- vos missions et leurs modalités d'exécution.

~~CONFIDENTIEL DÉFENSE~~

292

CONFIDENTIEL DEFENSE
CONFIDENTIEL DEFENSE

Classifié par décision
de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

1 - Fonctions et attributions.

J'assure le commandement opérationnel des forces engagées dans l'opération. Je vous en délègue le contrôle opérationnel. Vous exercez également le commandement organique de l'ensemble. A cet effet, vous disposez :

- d'un adjoint TERRE (COMTERRE) et d'un adjoint AIR (COMAIR) à qui vous pourrez déléguer le contrôle opérationnel de certains moyens,

- d'un poste de commandement interarmées de théâtre (PCIAT).

Unique responsable de la force, vous relevez directement de mon autorité et vous me rendez compte sans délai de tout problème grave ou important.

Vous prendrez, vis à vis des éléments français, toute décision motivée par l'intérêt national et vous veillerez notamment à ce que les actions qui leur sont prescrites soient exécutées en conformité avec les lois et les règlements militaires français.

Dans l'accomplissement de votre commandement, la sécurité du personnel doit rester votre souci majeur et constant. Dans ce domaine, vous veillerez :

- au respect strict par tous des règles d'engagement et d'ouverture du feu,
- à l'application rigoureuse des consignes de sécurité concernant la manipulation d'engins explosifs, le port du casque et quand cela est nécessaire du gilet pare-balles,

- à l'application d'une stricte discipline de comportement, et d'une rigoureuse neutralité vis à vis des différents groupes de la population, quels qu'ils soient, de façon à éviter, autant que faire se peut, les provocations.

Vous pourrez être amené à prendre sous contrôle opérationnel :

- des unités de pays africains qui auront manifesté la volonté de se joindre à la France pour cette opération,

- des détachements de pays membres de l'UEO, ou à travailler en étroite liaison avec eux.

COS

Dans le cadre de cette opération, un détachement du commandement des opérations spéciales est engagé au Rwanda. Placé sous votre autorité, il participe aux missions que vous lui confiez en appliquant les règles d'engagement en vigueur.

Ce détachement pourra, dès que cela sera possible, entrer en contact avec les représentants des forces armées rwandaises (FAR) et, si la situation le permet, avec ceux des forces du front patriotique rwandais (FPR).

Vous veillerez à employer ce détachement en cohérence avec ses capacités spécifiques. Pour cela, vous disposerez d'un adjoint conseiller COS.

La conception et l'exécution d'opérations particulières liées à l'utilisation des capacités du détachement sont de votre responsabilité. Ces missions sont menées par des éléments du COS qui agissent seuls ou en complément de l'action d'autres forces.

CONFIDENTIEL DEFENSE

CONFIDENTIEL DEFENSE

241

CONFIDENTIEL DEFENSE
CONFIDENTIEL DEFENSE

Declassifié par décision
du ministre de la Défense
du 09 FEV 2021

L'emploi de ces unités pour une opération spéciale qui sortirait du cadre général de votre mission ne peut être envisagé que sur mon ordre. Le commandement de celle-ci sera alors assuré par un officier du COS nommément désigné, qui sera directement sous le commandement du général commandant les opérations spéciales. Face à une situation exceptionnelle, vous pourrez ordonner vous même ce type d'opération

Les unités engagées au titre du commandement des opérations spéciales seront préservées, dans la mesure du possible, des contacts avec les médias. En tout état de cause, vous veillerez au respect par l'ensemble de la force de la plus grande discrétion sur la présence et les missions du COS.

Sur court préavis, tout ou partie du détachement du COS peut être désengagé du Rwanda.

2 - Missions.

La France a décidé d'intervenir militairement au Rwanda dans un but humanitaire pour mettre fin aux massacres systématiques et assurer la protection des populations.

Cette action, pour laquelle un mandat de l'ONU a été obtenu, bénéficié des dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations Unies et permet l'emploi de la force si le besoin s'en fait sentir pour remplir la mission.

Dans un premier temps, vous exécuterez rapidement une opération dans la zone de rassemblement des personnes déplacées de Cyangugu pour marquer d'emblée le caractère humanitaire de l'opération et la neutralité de notre action vis-à-vis des Hutus et des Tutsis. Simultanément, vous mettrez en place sur la plate-forme de Goma au Zaïre les premiers éléments d'une base opérationnelle avancée à partir de laquelle le soutien sera conduit.

Dans un deuxième temps, vous poursuivrez votre action vers l'Est, et sans vous implanter durablement en territoire rwandais, vous assurerez une surveillance des zones contrôlées par les forces gouvernementales rwandaises afin de procéder à des actions ponctuelles de sauvegarde des populations. Toute mise en place de dispositif permanent de sécurisation des populations qui s'avérerait nécessaire devra être soumis à mon accord préalable. Vous vous limiterez aux zones contrôlées par les forces gouvernementales rwandaises sauf ordre complémentaire.

Dans un troisième temps, sur ordre et en fonction des renseignements obtenus vous pourrez être amené à exécuter des actions ponctuelles dans Kigali.

Dans un quatrième temps, enfin, vous serez en mesure de transférer vos missions à la MINUAR II.

3 - Renseignement.

La responsabilité du recueil du renseignement d'ordre général et tactique vous incombe. Vous disposez pour cela d'un détachement de liaison de la DRM dans votre PCIAT, et de moyens spécialisés.

Vous me rendrez compte quotidiennement de votre appréciation de la situation et, notamment, de toute information que vous recueillerez sur :

- la sécurité des troupes placées sous votre commandement,
- les menaces contre les populations,
- l'attitude et les agissements des différentes factions susceptibles de modifier le cadre ou les conditions d'exécution de votre mission.

La DRM rédigera, une directive particulière pour répondre aux modalités particulières de recherche du renseignement conformément aux directives que vous lui donnerez.

CONFIDENTIEL DEFENSE
CONFIDENTIEL DEFENSE

270

CONFIDENTIEL DÉFENSE

09 FEV 2021

4 - Communication

La gestion de la communication tiendra une place importante au cours de cette opération déclenchée pour des raisons humanitaires.

Je souhaite dans ce domaine, que vous vous investissiez personnellement.

La communication devra être cohérente à tous les échelons du Commandement, et chacun doit rester à son niveau. Vos subordonnés ne doivent s'exprimer que dans leur seul domaine de responsabilités.

Il devra bien être rappelé à chacun les éléments de langage suivant :

- l'opération a été décidée par les plus hautes autorités de l'état, et elle s'effectue dans le cadre d'un mandat ONU,

- la mission est d'assurer la population en mettant fin aux massacres interethniques et de lui apporter dans la mesure du possible des moyens mis à votre disposition, aide et assistance. Elle devrait être de courte durée en attendant la mise en place de la MINUAR II.

Tout événement susceptible d'avoir un impact médiatique doit faire le plus rapidement possible l'objet d'un compte rendu immédiat à la cellule de crise Rwanda du COIA. Des orientations vous seront régulièrement données dans ce domaine.

Le chef du SIRPA central est habilité à vous donner tant les orientations et conseils nécessaires que l'attitude à avoir avec les médias auxquels vous aurez à faire. Vous maintiendrez le lien avec lui par l'intermédiaire de votre conseiller communication.

Le responsable du SIRPA placé auprès de vous est votre conseiller pour la communication et ne doit pas devenir votre porte-parole. L'expression ressort du responsable opérationnel, qui peut toutefois déléguer dans ce domaine. Ce responsable conservera un lien technique avec son service pour que lui soient transmis tous les éléments d'information nécessaires à l'organisation d'une meilleure communication.

Vous disposerez également d'une équipe du SIRPA et de l'ECPA.

5 - Ordres et comptes rendus

Vous ferez parvenir à mon état-major:

- les ordres que vous aurez rédigés, à l'intention du contingent français et des contingents étrangers placés sous votre autorité,

- les comptes rendus réglementaires selon les modalités suivantes:

- quotidiennement et jusqu'à nouvel ordre:

- un compte rendu d'appréciation de la situation militaire,

- des comptes rendus de synthèse "logistique", "santé" et "effectifs" ainsi que renseignement.

- en tant que de besoin :

- des comptes-rendus d'événements graves,

- tout autre message jugé opportun.

6 - Logistique

Votre rôle consiste à maintenir le niveau opérationnel de la force en utilisant ses moyens organiques et en provoquant les demandes de recomblerment et les EVASAN nécessaires.

CONFIDENTIEL DÉFENSE

269

CONFIDENTIEL DEFENSE

CONFIDENTIEL DEFENSE

Classifié par décision
de la Défense

N° 000074 du 09 FEV 2021

- 6 UF) Vous assurerez initialement le soutien de la force à partir des dotations initiales (15 JV

Vous renseignerez quotidiennement l'EMA et le COMELEF BANGUI par un compte-rendu logistique précisant :

- Forces à soutenir (effectifs) avec mention gains et pertes
- niveau des réserves (vivres - munitions)
- état des besoins à venir avec mentions d'urgence
- la situation sanitaire :
 - . position des moyens SANTE
 - . nombre de blessés et malades et position
 - . besoin EVASAN

Parallèlement le COMELEF BANGUI après la phase initiale, assurera le soutien de proximité de l'opération en matière de ravitaillement à partir :

- de ses ressources propres pour les besoins urgents
- à partir des ressources nationales dans les autres cas.

Il facilitera l'exécution du soutien logistique, principalement dans le domaine du transit. Il adressera à l'EMA les demandes de recomplètement nécessaires et un compte-rendu logistique quotidien.

Le COMELEF N'DJAMENA et le COMTROUP LIBREVILLE se tiendront prêts à participer éventuellement au soutien de l'opération.

L'Amiral LANXADE
Chef d'Etat-Major des Armées

J. L. LANX



CONFIDENTIEL DEFENSE

CONFIDENTIEL DEFENSE

268